

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 janvier 2021

Objet de la délibération

ETUDE URBAINE QUARTIER DE LA GARE : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE PILOTAGE

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2021.01.010

ETUDE URBAINE QUARTIER DE LA GARE : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE PILOTAGE

Rapporteur : Yves GUYOT

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le quartier de la Gare a été fléché comme le véritable nouveau secteur d'urbanisation du territoire communal de la Ville d'Hennebont, sur la rive droite, où les enjeux de déplacements et de mobilités sont majeurs. Un pôle d'Echanges Multimodal est ainsi envisagé au cœur du quartier de la Gare.

Il va s'agir également d'anticiper la création d'un quartier de 400 à 500 logements en accroche au tissu existant de part et d'autre de la voie ferrée, tout en créant des connexions paysagères, écologiques et fonctionnelles vers le Parc de Saint-Hervé et le Blavet.

Ces orientations d'aménagement vont mobiliser les forces vives de la Commune durant de nombreux exercices et plusieurs mandats. La cohérence des différentes actions à mener et des interactions à respecter, nécessite la mise en place d'un groupe de pilotage spécifique au suivi de ce dossier dans le but d'appréhender différentes problématiques en termes d'aménagement, de projet, de procédure à mettre en œuvre, de politique foncière, de portage, d'urbanisation et financière.

Des premiers arbitrages vont devoir être pris assez rapidement dans le cadre de la mise en place de ce dossier majeur. Dans ce contexte et afin d'encadrer cette démarche, en complément de l'équipe pilote à définir et de la création d'un Comité Technique, il est indispensable de créer un groupe de pilotage composé d'élus, de professionnels, de techniciens, d'institutionnels et de financeurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,
Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 29 octobre 2020,
Vu l'intérêt de la démarche,
Vu l'engagement de la Collectivité dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 04 janvier 2021,
Vu l'avis de la Commission « Ville » en date du 13 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la création du Groupe de Pilotage chargé de la mise en place de l'étude urbaine à mener sur le quartier de la Gare conformément à la proposition jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210128-2021_01_010-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU